**QUESTION (3 points)**

Le certificat médical d’absence de contre-indication :

1. Un membre de votre club, médecin, a signé lui-même son certificat médical, est ce valable ? (1 pt)

*Oui, mais c’est déconseillé (sans être interdit) par l’ordre des médecins …*

*En cas d’accident, la compagnie d’assurance pourrait refuser d’indemniser le médecin ou sa famille en invoquant un certificat de complaisance*

1. Quel certificat médical est nécessaire pour autoriser un enfant de 11 ans à débuter une formation de plongeur d’or ? (2 pts)

*Certificat par tout médecin (1 pt) obligatoirement sur le modèle téléchargeable de la FFESSM (1 pt)*